



**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 DECEMBRE 2025**  
**A L'HOTEL DE VILLE**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 décembre  
Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de  
**Monsieur François CAVALLIER, Maire**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Karine CACHELEUX, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN.

**Absents excusés** : Philippe VERCHER (Pouvoir à François CAVALLIER), Isabelle DERBES (Pouvoir à Karine CACHELEUX), Marie MEYER (Pouvoir à Jean-Luc ANTONINI), Pascal MONTLAHUC (Pouvoir à Cécile AUTRAN), Céline PELLISSIER (Pouvoir à Sandrine BUIRON).

**Absents** : Laurent DENIS, Michel REZK, Sara SUSINI

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

---

PRESENTS :

**14**

VOTANTS :

**19**

---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 22 septembre 2025

1. M57 Fongibilité des crédits : Décision budgétaire modificative portant virement de crédit de chapitre à chapitre sur la section d'investissement.

**ADMINISTRATION GENERALE**

1. Demande de subvention au conseil départemental pour le projet d'extension de la salle des sports.
2. Vente d'un véhicule des services techniques.
3. Achat d'un camion benne ISUZU pour les services techniques.
4. Participation de la commune à un voyage scolaire du lycée St. Exupéry.
5. Tarifs séjour ski.
6. Ouverture dominicale des magasins Norauto et Action.
7. Mise aux normes de la piste DFCI i3 par éclaircie du peuplement et valorisation du bois.
8. Approbation de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) et d'un plan mercredi.
9. Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF.
10. Liste des parcelles de la commune de Callian transférées à l'ONF.

## **FINANCES**

11. Régularisation des amortissements au prorata temporis de l'année 2025.

## **RESSOURCES HUMAINES**

12. Suppression d'un emploi de Directeur Général des Services et création d'un emploi de Responsable des services.
13. Création de postes d'animateurs à jour du tableau des effectifs.
14. Dérogation au plafond des 25 heures supplémentaires pour la police municipale.
15. Création et annulation de deux emplois techniques.

## **URBANISME**

16. Procédure d'aliénation partielle du chemin rural situé quartier St. Donat : Lancement d'une enquête publique

## **DELIBERATION SUR TABLE**

17. Adhésion à l'association instinct animal SOS faune sauvage

### **1/ Demande de subvention au conseil départemental pour le projet d'extension de la salle des sports.**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à demander une subvention complémentaire sur les crédits 2025 au conseil départemental pour la réalisation, en 2026, du projet d'extension de la salle des sports d'un montant de 100 000€.

**Est adopté à l'unanimité**

### **2/ Vente d'un véhicule des services techniques.**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à vendre un véhicule de marque IVECO, immatriculé FV-648-EP, utilisé par les services techniques pour un montant de 30 000€ à la société SAS GRASSE POIDS LOURDS.

**Est adopté à l'unanimité**

### **3/ Achat d'un camion benne ISUZU pour les services techniques.**

Le projet de délibération a pour objet d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition, auprès de la société SAS GRASSE POIDS LOURDS, d'un camion ISUZU d'un montant de 47 940 € TTC. Ce véhicule est destiné aux services techniques de la commune et viendra remplacer le camion IVECO actuel.

Il est prévu que le produit de la vente de l'IVECO, estimé à 30 000 € TTC, soit imputé en déduction du montant de l'achat du nouveau véhicule.

**Est adopté à l'unanimité**

#### **4/Participation de la commune à un voyage scolaire du lycée St. Exupéry.**

Le projet de délibération visant à participer aux frais du voyage scolaire organisé par le lycée Saint-Exupéry de Saint-Raphaël, à raison de 150 € par élève calliannaise. Deux lycéennes étant concernées, l'aide totale s'élèvera à 300 €.

**Est adopté à l'unanimité**

#### **5/Tarifs séjour ski.**

Le projet de délibération vise à approuver la mise en place des tarifs pour le séjour de ski prévu du 16 au 21 février 2026, dans le cadre de l'ALSH 2026, comme suit :

- Séjour avec cours de ski : 350 € pour la semaine
- Séjour sans cours de ski : 320€ pour la semaine.

*Les recettes correspondantes seront affectées au budget de l'exercice considéré.*

**Est adopté à l'unanimité**

#### **6/ Ouverture dominicale des magasins Norauto et Action.**

Le projet de délibération autorisant les magasins Norauto et Action à déroger au repos dominical, pour les jours suivants :

- NORAUTO
  - Les dimanches 21 et 28 juin 2026
  - Les dimanches 19 et 26 juillet 2026
  - Le dimanche 29 novembre 2026
  - Les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2026
- ACTION
  - Les dimanches 5, 12, 19 et 26 juillet 2026
  - Les dimanches 2, 9 et 16 août 2026
  - Les dimanches 22 et 29 novembre 2026
  - Les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2026

**Est adopté à l'unanimité**

#### **7/ Mise aux normes de la piste DFCI i3 par éclaircie du peuplement et valorisation du bois.**

Ce projet de délibération vise à autoriser Monsieur le Maire de la commune à mener à bien une opération d'éclaircie forestière nécessaire sur la piste DFCI I3, qui relie le stade de Montauroux aux panneaux photovoltaïques de Callian.

Cette piste est un axe essentiel pour la défense des forêts contre les incendies. Toutefois, les travaux de débroussaillement déjà réalisés dans le cadre du Plan Intercommunal de Débroussaillement et d'Aménagement Forestier (PIDAF) se sont révélés insuffisants en raison d'une densité trop importante d'arbres, empêchant la réception définitive de l'ouvrage.

Pour terminer la mise aux normes de la Bande Débroussaillée Sécurisée (BDS) et permettre sa réception par les services compétents, une coupe d'éclaircie est donc indispensable. Cette intervention, au-delà de sécuriser la piste, permettra également d'exploiter une parcelle forestière communale et de générer des recettes pour la commune grâce à la vente du bois

**Est adopté à l'unanimité**

**8/ Approbation de la convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT) et d'un plan mercredi.**

Le projet de délibération vise à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention visant à mettre en œuvre un Projet Éducatif Territorial (PEDT) et un « Plan mercredi » sur la commune de Callian. Ce PEDT a pour objectif d'organiser une politique éducative cohérente et de qualité sur le territoire, en coordonnant les actions de l'ensemble des acteurs éducatifs (école, associations, familles). Il définit un cadre commun pour les activités périscolaires et extrascolaires, afin d'assurer la continuité éducative et la qualité des propositions faites aux enfants.

Dans ce cadre, le « Plan mercredi » vise spécifiquement à développer une offre éducative renforcée et structurée le mercredi, autour d'activités culturelles, sportives, artistiques et citoyennes.

La convention lie la Commune, la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Var et la CAF du Var. Elle précise les objectifs communs, les engagements de chacun, les modalités d'organisation des activités ainsi que les conditions de financement.

**Est adopté à l'unanimité**

**9/ Avenant à la convention d'objectifs et de financement de la CAF.**

Le projet de délibération visant à approuver l'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2023-2027 conclu entre la Caisse d'Allocations Familiales du Var et la Commune de Callian, relatif à la « Subvention de soutien aux formations Bafa/Bafcd », ainsi que son addendum fixant les modalités de calcul de ladite subvention, tels que joints en annexe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant et son addendum avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var, ainsi que tous les documents afférents nécessaires à sa mise en œuvre

**Est adopté à l'unanimité**

**10/ Liste des parcelles de la commune de Callian transférées à l'ONF.**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à demander l'application du régime forestier sur les parcelles du tableau en annexe pour une surface de 1 692,4035 ha répartis sur le territoire communal de Tanneron pour 1 110,2690 ha et sur le territoire communal de Callian pour 582,1345 ha.

La forêt communale de Callian relevant du régime forestier sera désormais de 1 692 ha 40 à 35 ca.

**Est adopté à l'unanimité**

**11/ Régularisation des amortissements au prorata temporis de l'année 2025.**

Le projet de délibération visant à approuver Approuve la décision modificative n° 3 du budget principal 2025, comme détaillée ci-dessous :

| Désignation   | Dépenses              |                         | Recettes              |                         |
|---|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
|   | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>   |                       |                         |                       |                         |
| D-023 : Virement à la section d'investissement                            | 12 146,00 €           | - €                     | - €                   | - €                     |
| <b>TOTAL D 023 : Virement à la section</b>                                | <b>12 146,00 €</b>    | <b>- €</b>              | <b>- €</b>            | <b>- €</b>              |
| D-6811 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles | - €                   | 12 146,00 €             | - €                   | - €                     |
| <b>TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>       | <b>- €</b>            | <b>12 146,00 €</b>      | <b>- €</b>            | <b>- €</b>              |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>   | <b>12 146,00 €</b>    | <b>12 146,00 €</b>      | <b>- €</b>            | <b>- €</b>              |

|   |            |            |                    |                    |
|---|------------|------------|--------------------|--------------------|
| <b>INVESTISSEMENT</b>   |            |            |                    |                    |
| R-021 : Virement de la section de fonctionnement                          | - €        | - €        | 12 146,00 €        | - €                |
| <b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>             | <b>- €</b> | <b>- €</b> | <b>12 146,00 €</b> | <b>- €</b>         |
| R-2805 : Amort. Licences, logiciels, droits similaires                    | - €        | - €        | - €                | 1 410,00 €         |
| R-281328 : Amort. constructions autres bâtiments privés                   | - €        | - €        | - €                | 240,00 €           |
| R-281352 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiment privés | - €        | - €        | - €                | 732,00 €           |
| R-281568 : Amort. autre matériel et outillage incendie et défense civile  | - €        | - €        | - €                | 545,00 €           |
| R-2815738 : Amort. autre matériel et outillage de voirie                  | - €        | - €        | - €                | 1 309,00 €         |
| R-28158 : Amort. autres installations, matériel et outillage techniques   | - €        | - €        | - €                | 431,00 €           |
| R-281828 : Amort. autres matériels de transport                           | - €        | - €        | - €                | 55,00 €            |
| R-281831 : Amort. matériel informatique scolaire                          | - €        | - €        | - €                | 1 024,00 €         |
| R-281838 : Amort. autre matériel informatique                             | - €        | - €        | - €                | 456,00 €           |
| R-281841 : Amort. matériel de bureau et mobilier scolaire                 | - €        | - €        | - €                | 464,00 €           |
| R-281848 : Amort. autres matériels de bureau et mobiliers                 | - €        | - €        | - €                | 32,00 €            |
| R-28185 : Amort. matériel de téléphonie                                   | - €        | - €        | - €                | 174,00 €           |
| R-28188 : Amort. autres   | - €        | - €        | - €                | 5 274,00 €         |
| <b>TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections</b>       | <b>- €</b> | <b>- €</b> |                    | <b>12 146,00 €</b> |
| <b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>   | <b>- €</b> | <b>- €</b> | <b>12 146,00 €</b> | <b>12 146,00 €</b> |
| <b>TOTAL GÉNÉRAL</b>  |            | <b>- €</b> |                    | <b>- €</b>         |

Est adopté à l'unanimité

## **12/ Suppression d'un emploi de Directeur Général des Services et création d'un emploi de Responsable des services.**

Le projet de délibération visant à autoriser la suppression de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et la création d'un nouvel emploi de Responsable des services.

Cet emploi de Responsable des services sera créé à compter du 8 décembre 2025 et relèvera de la catégorie A au 8<sup>e</sup> échelon, avec un indice brut de 693 et un indice majoré de 580, à temps complet. Conformément aux dispositions du Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 332-8 et L. 332-14, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel.

Cette adaptation de l'organigramme municipal s'inscrit dans une volonté d'optimisation de la structure des services et de gestion des ressources humaines, tout en assurant la continuité de la gestion administrative et technique de la collectivité.

**Est adopté à l'unanimité**

**13/ Crédit de postes d'animateurs**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à créer quatre postes d'adjoints d'animation dans le but de permettre le bon fonctionnement du service jeunesse et de l'ALSH.

**Est adopté à l'unanimité**

**14/ Dérogation au plafond des 25 heures supplémentaires pour la police municipale**

Le projet de délibération visant à déroger au plafond des 25 heures supplémentaires pour la police municipale qui sont sollicités dans de nombreuses situations et interviennent régulièrement en dehors de leur temps de travail, notamment en période estivale lors de manifestations ou évènements.

**Est adopté à l'unanimité**

**15/Création de postes d'adjoint technique et technicien – Mise à jour à jour des tableaux d'effectifs**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à procéder à la suppression et à la création de postes en vue du départ du responsable des services techniques.

**Est adopté à l'unanimité**

**16/Procédure d'aliénation partielle du chemin rural situé quartier St. Donat : Lancement d'une enquête publique**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à engager la procédure d'aliénation partielle de la partie du chemin rural situé au quartier St. Donat pour Monsieur Gary MEYER et de saisir le tribunal administratif pour la nomination d'un commissaire enquêteur.

**Est adopté à l'unanimité**

**17/Adhésion à l'association instinct animal SOS faune sauvage**

Le projet de délibération autorisant Monsieur le Maire à adhérer à l'association « Instinct Animal » - SOS Faune Sauvage pour l'année 2026. L'adhésion est fixée à 250€/an.

**Est adopté à l'unanimité**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de plusieurs points, puis se tient à l'écoute des questions et remarques.

### **1. Vœux de la commune**

Monsieur le Maire rappelle que les vœux de la commune de Callian se tiendront **le vendredi 9 janvier 2026 à 18 h 30**. Il invite les élus à y assister.

### **2. Évolution du financement du service des déchets**

Monsieur le Maire présente l'état d'avancement du dossier relatif à l'évolution du financement du service des déchets, en précisant que certaines décisions ne sont pas encore votées.

Il indique qu'un **projet de délibération**, désormais disponible, sera soumis au **débat et au vote du conseil communautaire**, prévu le mercredi suivant.

Le projet prévoit l'adoption, à compter de **2027**, d'un **système de financement mixte**, l'année **2026 servant de période de comptabilisation des usages**.

Ce système reposerait sur :

- une **part fixe**, de nature fiscale, basée sur la **valeur locative** (principe similaire à la TEOM actuelle) ;
- une **part incitative**, fondée sur l'**utilisation du service**, notamment le **nombre de levées**, avec un nombre minimum et maximum défini.

L'année 2026 permettrait de comptabiliser les usages des ménages, la première facturation selon ce mode intervenant en 2027, sous réserve de l'adoption définitive du dispositif.

Monsieur le Maire précise que les modalités tarifaires ne sont pas encore arrêtées et que seul le **principe du dispositif** est à ce stade soumis à validation.

Il est rappelé que, lors des échanges communautaires, une hypothèse évoquée reposait sur :

- un taux de **TEOM à 9,40 %** de la valeur locative (contre 11,80 % actuellement),
- complété par un **coût par levée ou présentation de bac**.

Monsieur le Maire souligne que le système actuel est jugé inéquitable, certaines contributions étant sans commune mesure avec le coût réel du service rendu. Il précise toutefois ne pas adhérer sans réserve à l'ensemble des propositions communautaires.

Il attire particulièrement l'attention sur la nécessité de travailler **non seulement sur les recettes**, mais également sur la **maîtrise et l'adaptation des dépenses**, afin d'assurer une collecte efficace et une meilleure salubrité.

Il estime que la réduction du nombre de collectes ne peut, à elle seule, entraîner une baisse mécanique des volumes de déchets et que les difficultés actuelles ont nourri un sentiment de dégradation du service pour certains usagers.

### **3. Opération REHABILITATION DU PRADON EN ECOLE MATERNELLE– Planning et études préalables**

Monsieur le Maire informe le conseil de l'état d'avancement de l'opération.

Il précise que, compte tenu de la complexité technique du projet, la commune a engagé une **prestation de programmiste** afin d'établir :

- un **chiffrage précis** de l'opération,
- un **programme technique détaillé**,
- un **échéancier prévisionnel fiable**.

La consultation lancée a fait l'objet d'un résultat contesté, actuellement en cours d'analyse juridique, sans que cela ne remette en cause la mise en œuvre prochaine de la mission.

Il est rappelé que cette étude est indispensable avant :

- le lancement de la maîtrise d'œuvre,
- la sollicitation des subventions,
- la mobilisation de financements bancaires.

Des échanges ont d'ores et déjà eu lieu avec le Département, la Région, l'État et l'Union européenne, des intentions de subventions ayant été exprimées, sous réserve de la finalisation de l'étude du programmiste.

### **4. Remerciements**

Monsieur le Maire remercie les **bénévoles ayant contribué aux dernières animations communales**, notamment le marché de Noël.

**La séance est levée après ces échanges :**

En marge de la séance, un riverain précise que selon lui l'année 2026 ne constitue pas une « année test » à proprement parler, mais une **année de comptabilisation des usages**, servant de base au calcul de la part incitative appliquée en 2027.

Monsieur le Maire confirme qu'il a cette même lecture du projet en question.

